

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **08 OCTOBRE 2026**

Présidence de **M. Rémi ROUX**,
Maire de L'Argentière-La Bessée

19 membres en exercice dont :

17 présents : Rémi ROUX, Marie-Laure MARFOURE, Benjamin SÉMIOND, Marie GUIMBERT, Denis FRASSIN, Françoise BRUNET, Marion NICOLAS, Loïc RICHARD, Céline BLANCHET, Grégory TARDY, Sylvia VIGNE, Michel LAPALUS, Stéphanie PERSICOT, Cédric MIGLIACCIO, Jean-Pierre RIPPERT, Laurent THOUVENOT, Alain SANCHEZ.

1 absent et représenté : Sébastien FERRUS MACHADO donnant pouvoir à Rémi ROUX.

1 absent : Alice PRUD'HOMME.

Soit 18 votants.

Date de convocation :
01 octobre 2026

Secrétaire de séance : **Marie-Laure MARFOURE**

En 2024, la commune a fait acte de candidature avec le Département des Hautes Alpes à l'appel à projet du programme ACTEE +, Fonds chêne 3 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique).

Le 23 août 2024, le Conseil Départemental a informé la commune que sa candidature avait été retenue.

Des travaux ont donc été engagés en 2025 pour un montant éligible de 9 378,59 € H.T. correspondant à la mise en place de capteurs d'ambiances dans les bâtiments suivants :

- Complexe sportif du Quartz ;
- Salle du four du Plan Léothaud ;
- Ecole de l'Eglise ;
- Ecole de la Bessée ;
- Ecole du Plan d'Ergue (y compris appartement) ;
- Salle polyvalente de la Piscine (Cantine).

Pour la réalisation de l'opération, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès des services du Conseil Départemental des Hautes-Alpes à hauteur de 50 % du montant hors taxe de l'opération dans le cadre du programme ACTEE +.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents et représentés* soit 18 voix pour, décident :

- D'approuver le projet qui leur a été présenté ;
- D'approuver le plan de financement suivant :

Conseil Départemental des Hautes-Alpes / ACTTE +	4 689,30 € HT	50 %
Autofinancement communal	4 689,30 € HT	50 %
Total de l'opération HT	9 378,59 € HT	100 %

- De charger Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 08 OCTOBRE 2026.

Le Maire,
Rémi ROUX